

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°40/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUY EN BEARN

68, Chemin de Pau
64 121 SERRES CASTET

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars à 19 heures et 00 minutes, les membres du conseil de la Communauté de communes des Luys en Béarn se sont réunis au Foyer municipal à Arzacq-Arraziguet (64410), sous la présidence de M. Jean-Pierre MIMIAGUE, Président.

ETAIENT PRESENTS : 66 titulaires, 7 suppléants et 9 pouvoirs

<u>ARGELOS</u>	M. Marcel BORNAY
<u>ARZACQ-ARRAZIGUET</u>	M. Henri FAM (pouvoir de M. Jean-Pierre CRABOS)
<u>ASTIS</u>	M. Alain CAIE
<u>AUBIN</u>	M. Jean-Louis CASTETBIEILH
<u>AUBOUS</u>	M. René PAULIEN
<u>AURIAC</u>	M. Christian LARROUTUROU
<u>AYDIE</u>	M. Maurice LACOSTE
<u>BALIRACQ-MAUMUSSON</u>	M. Sylvain SERGENT
<u>BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE</u>	M. Pierre COSTADOAT
<u>BOUILLON</u>	M. Alain LOUSTAU (suppléant de M. Gérard LOCARDEL)
<u>BOURNOS</u>	M. Joël BARUS (suppléant de M. Jean BARUS)
<u>BUROSSE-MENDOUSSE</u>	M. Alain LECHON (pouvoir de Mme Claudette LARRIEU)
<u>CABIDOS</u>	M. Manu FERREIRA (pouvoir de M. Gilles MUGUIN-CABAILLE)
<u>CARRERE</u>	M. Marc PEDELABAT
<u>CASTETPUGON</u>	M. Jean CASSAGNAU
<u>CLARACQ</u>	M. Claude CASSOU-LALANNE
<u>CONCHEZ-DE-BEARN</u>	M. Michel LOUSTALOT (suppléant de M. Francis CUP)
<u>COUBLUCQ</u>	M. Jean-Yves DUPONT-BRETHES
<u>DIUSSE</u>	Mme Michèle PLANTE
<u>DOUMY</u>	M. Jean-Marc DESCLAUX
<u>FICHOUS-RIUMAYOU</u>	M. Roger DULAMON (suppléant de M. Joël PINTADOU)
<u>GARLEDE-MONDEBAT</u>	M. Eric LAFONTAN (suppléant de M. Eric BAYLOU)
<u>GAROS</u>	M. Eric DULUCQ (suppléant de M. Jean-Marc THEULE)
<u>GARLIN</u>	M. Claude ARTIGUES, M. Jean-Jacques CERISERE, M. Hervé SAINT-CRICQ
<u>GEUS-D'ARZACQ</u>	M. Frédéric LAZAILLES
<u>LALONQUETTE</u>	M. Léon LABESQUE
<u>LASCLAVERIES</u>	M. Frédéric LARRECHE
<u>LEME</u>	M. Jean VENANT
<u>LOUVIGNY</u>	Mme Anne DESCOMPS
<u>MALAUSSANNE</u>	M. Bernard DUPONT (pouvoir de M. Philippe LALANNE)
<u>MASCARAAS-HARON</u>	M. Carle MARTENS
<u>MERACQ</u>	M. Pierre DUPLANTIER
<u>MAZEROLLES</u>	M. François ARIZA, M. Jean-Léon CONDERANNE
<u>MIALOS</u>	M. Didier DARRIBERE
<u>MIOSENS-LANUSSE</u>	M. Arnaud MOULIE
<u>MOMAS</u>	Mme Jackie PEDURTHE
<u>MONCLA</u>	M. Jean-Paul LAHORE
<u>MONTAGUT</u>	M. Jean-Luc LAULHE
<u>MONTARDON</u>	M. Stéphane BONNASSIOLLE, Mme Anne-Marie FOURCADE (pouvoir de Mme Sylvia PIZEL), M. André POUBLAN, M. Jacques POUBLAN
<u>MONT-DISSE</u>	M. Charles PELANNE
<u>MORLANNE</u>	Mme Maryse GUEZOU
<u>MOUHOUS</u>	M. Jean CAZALIS PETIT JEAN

NAVAILLES-ANGOS

M. Jean BERNEZAT, M. Francis HUNAUT, Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE

PIETS-PLAENCE-MOUSTROU

M. Eric DUPLAA

POMPS

M. Claude FOURQUET

PORTET

M. Jean MALABIRADE

POULIACQ

M. Pierre DUPOUY-BAS

POURSIUGUES-BOUCOUE

M. Raymond TREMOULET

RIBARROUY

M. Bernard JONVILLE

SAUVAGNON

Mme Muriel BAREILLE, M. Pierre LEGRAND (pouvoir de Mme Suzanne MARTIN), M. Bernard PEYROULET, M. Jean-Pierre PEYS

SERRES-CASTET

Mme Martine BURGUETE (pouvoir de Mme Catherine LATEULADE), M. Jean-Yves COURREGES (pouvoir de M. Frédéric CLABE), Mme Cécile LANGINIER, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, Mme Jocelyne ROBESSON (pouvoir de M. Philippe DUVIGNAU)

SEVIGNACQ

M. Michel CUYAUBE

TADOUSSE-USSAU

M. Michel DEPARDIEU

TARON-SADIRAC-VIELLENAVE

M. Jean GUIRAUT

THEZE

Mme Noëlle CALMETTES, M. David DUIZIDOU

VIGNES

M. François LAPEYRE (suppléant de M. Christian LESCOULIE)

VIVEN

M. Pierre DARTAU

ABSENTS EXCUSES : 26 titulairesARGET

M. Thierry SOUSTRA

ARZACQ-ARRAZIGUET

M. Jean-Pierre CRABOS

AUGA

M. Jean-Paul LACABANNE

BOUILLON

M. Gérard LOCARDEL

BOURNOS

M. Jean BARUS

CAUBIOS-LOOS

M. Bernard LAYRE

CONCHEZ-DE-BEARN

M. Francis CUP

FICHOUS-RIUMAYOU

M. Joël PINTADOU

GARLEDE-MONDEBAT

M. Eric BAYLOU

GAROS

M. Jean-Marc THEULE

LARREULE

M. Philippe LALANNE

LONCON

M. Patrick BENDAIL

MONTARDON

M. Jacques POUBLAN

SAINT-JEAN-POUDGE

Mme Claudette LARRIEU

SAUVAGNON

M. Lucien DUFOUR, Mme Karine LAPLACE-NOBLE, Mme Suzanne MARTIN

SEBY

M. Gilles MUGUIN-CABAILLE

SERRES-CASTET

M. Frédéric CLABE, M. Philippe DUVIGNAU, M. Alain FORGUES, Mme Catherine LATEULADE, M. Max TUCOU

UZAN

Mme Christine MORLANNE

VIALER

M. Jean-Baptiste LAFARGUE

VIGNES

M. Christian LESCOULIE

Mme Muriel BAREILLE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : LES FINANCES – TARIFS ESPACES NUMERIQUES A ARZACQ-ARRAZIGUET ET GARLIN

Rapporteur : Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE

M. le Président de la Communauté de communes explique à l'assemblée délibérante, qu'à l'heure où les démarches administratives sur Internet se multiplient et où les inégalités sociales et numériques sont une réalité, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite agir contre la fracture numérique.

Il rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de communes gère depuis plusieurs années un espace numérique sur la commune de Garlin (cyberbase) et précise qu'un nouvel espace dédié au numérique a été mis en place au sein de la Maison de la formation à Arzacq-Arraziguet.

Les deux espaces numériques sont ouverts aux personnes qui souhaitent disposer de matériel informatique et d'une connexion Internet de qualité, être accompagnées dans les démarches administratives sur Internet et être formées à l'outil informatique. Pour cela, le public est accueilli et accompagné par l'animateur numérique de la Communauté de communes.

M. le Président présente la tarification des abonnements et prestations proposées au sein de ces deux espaces numériques situés à Arzacq-Arraziguet et à Garlin :

ABONNEMENTS		
Prestations	Tarifs	Commentaires
Tarif normal	12 € / an	
Tarif famille	20 € / an	Le tarif famille s'applique à partir de 3 personnes, dont au moins 1 adulte et uniquement en cas de filiation directe.
Tarif réduit	6 € / an	Pour les demandeurs d'emploi, personnes bénéficiant de minima sociaux, mineurs et étudiants.

TARIFS DES SERVICES POUR LES ABONNES		
Consultation Internet et utilisation bureautique	Gratuit	Accès illimité pendant les heures d'ouverture en accès libre.
Ateliers	3 €	Ateliers de 2 heures. Gratuit pour les 3 premiers ateliers.
Pack 5 ateliers	12 €	Les packs pourront être utilisés au sein d'une même famille.
Pack 10 ateliers	20 €	Les packs pourront être utilisés au sein d'une même famille.
Pack 20 ateliers	30 €	Les packs pourront être utilisés au sein d'une même famille.
Ateliers pour les demandeurs d'emploi	Gratuit	

TARIFS DES SERVICES POUR LES NON-ABONNES		
Prestations	Tarifs	Commentaires
Consultation Internet et utilisation bureautique	2 € / heure	Tarif non fractionnable. Une heure entamée est une heure due.
Ateliers	5 €	

CONSOMMABLES	Tarifs
DVDR	4 € / unité
CD-RW	3 € / unité
CD-R	2 € / unité
Impression N & B - A4	0,05 € / page
Impression couleur - A4 (texte)	0,10 € / page
Impression N & B - A4 (photo)	0,60 € / page
Impression couleur - A4 (photo)	2 € / page

LOCATION DES ESPACES NUMERIQUES UNE DEMI-JOURNEE	Tarifs
Associations à but non lucratif	20 €
Entreprises, organismes de formation	50 €
Associations de demandeurs d'emploi, Scolaires (écoles, collèges, lycées)	Gratuit

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
Par 82 voix pour,

APPROUVE Les tarifs des espaces numériques situés à Arzacq-Arraziguet et Garlin tels que proposés ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme**

Le Président



Nombre de membres					
En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	73	82	82		
Date de convocation : 11/03/2019					
Affichage : 11/03/2019					



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/03/2019